

Compte rendu de la séance du SIVOS MOULIDARS-VIBRAC du 30 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente juillet, à dix-neuf heures, les membres du SIVOS MOULIDARS- VIBRAC, dûment convoqués le 9 juillet 2019 sont réunis à la Mairie de MOULIDARS, sous la présidence de Madame DESVARD Nadège.

Nombre de membres en exercice : 06

Présents : 5

Présents : DESVARD Nadège, GRIGNON Marie-Christine, DESPORT Martial, PETINIOT Fabien, MANY Yves

Excusé : CARNEIRO Sergio

Madame DESVARD Nadège a été élue secrétaire de séance.

• **Renouvellement du contrat GRAS SAVOYE groupe agents CNRACL**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical de l'augmentation de la franchise de 15% des indemnités journalières concernant le contrat groupe agents CNRACL.

En effet, il apparaît une forte aggravation de la sinistralité sur les exercices de 2017 et 2018 donnant un taux de 118% alors que celui-ci devrait être compris entre 65% et 70%.

En conséquence, afin de se rapprocher du niveau d'équilibre pour l'année 2020 et conformément à la clause d'ajustement contractuelle, une franchise de 15% des indemnités journalières sera mise en place à effet du 01/01/2020 par l'assureur. Le taux de cotisation restera, quant à lui, fixé à 5,62%.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (5 voix pour) décide de conserver l'adhésion au contrat CNRACL souscrit par le Centre de Gestion.

• **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 5 août 2019**

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame la Présidente informe les membres du Comité Syndical qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif territorial à raison de 10.73h à compter du 05 août 2019.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (5 voix pour) décide :

- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (10.73h) à compter du 05 août 2019.
- D'adopter le tableau des emplois figurant ci-dessous
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Emplois permanents	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Fondement
Adjoint administratif territorial	C	1	1	1	/

- **Renouvellement de la convention API RESTAURATION**

Madame la Présidente informe le Comité Syndical du renouvellement de la convention de restauration avec la société API. Cependant, nous allons dépendre de la cuisine centrale de Champniers à partir de septembre 2019.

Le comité Syndical, après en avoir délibéré par vote à main levée (5 voix pour), accepte que le renouvellement de la convention établie par la société API RESTAURATION soit signée par Madame la Présidente.

- **Tarifs cantine à compter du 2 septembre 2019**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par vote à main levée (5 voix pour), fixe comme suit le tarif cantine à compter du 02 septembre 2019 :

Prix du repas : 2.80 €/jour

- **Demande de dégrèvement factures cantine de Madame Mangeot Céline**

Madame la Présidente donne lecture du courrier de Madame MANGEOT Céline expliquant sa situation financière délicate et demandant un dégrèvement partiel ou total des factures de cantine de sa fille ANDRÉ Noémie. Madame MANGEOT est en retard dans les paiements des factures d'un montant de 853,62€.

Le comité Syndical, après en avoir délibéré par vote à main levée (5 voix contre), refuse de mettre en place un dégrèvement, cependant, un échelonnement de la dette totale est possible (à voir avec la trésorerie) avec obligation de payer les prochaines factures mensuelles.

- **Questions diverses**

Néant

La séance est levée à 20H00